

# Bulletin-Info

Novembre-décembre 2015  
Volume 19, Numéro 6



Associations affiliées



## APGQ

Association des propriétaires de grues du Québec



REGROUPEMENT DES LOUEURS DE VÉHICULES DU QUÉBEC

Téléphone : 418 650-1877  
Sans frais : 1 800 268-7318  
Télécopieur : 418 650-3361  
Courriel : [info@apmlq.com](mailto:info@apmlq.com)  
Site Internet : [apmlq.com](http://apmlq.com)

## NOUVEAUX MEMBRES

Membre associé :

**SSAB**  
Membre # 1858  
220, Industrielle  
Delson (Québec)  
J5B 1W4  
514 208-0542

Membres réguliers :

**Béton Barrette**  
Membre # 1859  
1000, boul. Barrette  
Val-d'Or (Québec)  
J9P 4P3  
819 825-8112

**Excavation Laflamme et Ménard**  
Membre # 1857  
1590, Saint-Édouard  
Saint-Simon (Québec)  
J0H 1Y0  
450 798-2344

## ATTESTATION POUR LES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DE 1 M\$ ET PLUS

À compter de la saison contractuelle 2016-2017, des entrepreneurs en déneigement qui œuvrent pour le MTQ ou pour des municipalités devront obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette exigence touchera ceux qui soumissionneront pour des contrats ou des sous-contrats dont les dépenses sont égales ou supérieures à 1 M\$ en incluant les années de renouvellement.



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Pour en savoir plus et pour obtenir l'attestation de l'Autorité, visitez le [www.lautorite.qc.ca/fr/obtenir-autorisation-cp.html](http://www.lautorite.qc.ca/fr/obtenir-autorisation-cp.html).

## CLIC REVENU - NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE DE REVENU QUÉBEC

À partir du 1<sup>er</sup> mars 2016, l'attestation de Revenu Québec sera exigée pour les sous-traitants en construction. Pour vous aider à remplir vos nouvelles obligations, Revenu Québec met à votre disposition **Clic Revenu**, des services en ligne simples à utiliser. Pour vous inscrire à ces services, visitez le [www.revenuquebec.ca/fr/entreprises](http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises).



**Diane Lemay**  
Directrice clientèle - cautionnement  
514 313-0744  
[diane.lemay@bflcanada.ca](mailto:diane.lemay@bflcanada.ca)

**Frédérique Chevalier**

Directrice clientèle  
Courtière en assurance de dommage  
514 313-0750  
[fchevalier@bflcanada.ca](mailto:fchevalier@bflcanada.ca)

2001, McGill College, bureau 2200  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
Sans frais : 1 866 688-9888  
[www.BFLCANADA.ca](http://www.BFLCANADA.ca)

## JOYEUSES FÊTES ET BONNE ANNÉE

Au nom des administrateurs de l'APMLQ, de l'AEDAQ, de l'AEFQ, de l'APGQ, de l'APPBQ, de l'ATEPCAQ et du RLVO, nous vous souhaitons une belle période des Fêtes.

Puisse l'année 2016 être remplie de nombreux contrats pour votre entreprise et de beaux défis pour les gens qui vous appuient dans votre quotidien.

Au cours des prochains mois, nous surveillerons la mise en place de la nouvelle ronde de sécurité, les ajustements portés au règlement sur l'eau du ministère de l'Environnement ainsi que les avancées de la Table sur les charges et dimensions.

Aussi, nous souhaitons que vous soyez des nôtres à l'occasion des festivités entourant les 50 ans de l'APMLQ lors du congrès des 29 et 30 avril 2016.

*Yvan, Marc et Julie de l'équipe de la permanence*

## CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'APMLQ



Fondée en 1966, l'APMLQ fêtera ses 50 ans d'existence en 2016. Nous soulignerons cet anniversaire important lors du prochain congrès qui aura lieu les 29 et 30 avril 2016 au Fairmont Le Château Frontenac situé dans la Ville de Québec.

Dans le cadre de la soirée de clôture du congrès tenue le samedi soir, nous profiterons de la présence de quelque 300 personnes pour souligner les moments forts de l'histoire de l'APMLQ, mais également l'apport important de ses associations affiliées.

### CONGRÈS D'AVRIL 2016 : DES MACHINES ET DES HOMMES

Dans le cadre du prochain congrès qui se déroulera sous le thème *Des machines et des hommes*, les membres du Comité congrès souhaitent offrir un équilibre entre les contenus techniques, juridiques ou économiques et ceux touchant le savoir-être ainsi que les relations humaines. C'est dans cet esprit que nous préparons actuellement la programmation qui sera dévoilée en janvier prochain.



Nous tiendrons notre événement au Fairmont Le Château Frontenac, qui a terminé des rénovations majeures en 2015. Nous profiterons donc pleinement du cachet et de la touche historique de cet établissement de calibre international. Pour tirer avantage de la magnifique salle de bal, nous y tiendrons les conférences du vendredi matin et du samedi matin en plus d'y tenir la majorité des repas.

#### Deux conférencières de premier plan

Comme conférencière d'ouverture, nous aurons la chance d'accueillir Mme Josée Lavigneur, une figure emblématique de la santé au Québec et porte-parole depuis plusieurs années des centres Énergie Cardio.



Mme Lavigneur est une mordue d'activité physique depuis toujours. Danseuse de formation, elle obtient son baccalauréat en éducation physique et enseigne cette matière au Cégep de Saint-Laurent pendant 10 ans. Elle découvre la danse aérobique dans les années 1980. Une médaille d'or aux Championnats canadiens dans cette discipline la propulsera rapidement à la télévision. Dans le cadre du congrès, sa présentation touchera la motivation et les saines habitudes de vie.



Le samedi matin, nous accueillerons l'énergique Mme Isabelle Fontaine. Après avoir enseigné à l'Université du Québec à Montréal et à l'École Polytechnique de Montréal, Mme Fontaine est aujourd'hui une conférencière qui vulgarise avec intelligence, doigté et émotion les dernières avancées en matière de neurosciences et de psychologie de la performance.

Dans sa conférence, elle souhaite faire découvrir aux gens comment accéder à des ressources personnelles souvent jusque-là inexploitées, voire même ignorées. Mme Fontaine a développé un éventail d'outils concrets permettant des accès plus directs au courage, à la performance, au leadership et, par voie de conséquence, au succès!

#### SALON DES EXPOSANTS - DÉJÀ 30 KIOSQUES RÉSERVÉS

À la mi-octobre, nous avons transmis l'invitation aux membres associés et aux fournisseurs pour le choix de leurs commandites ainsi que pour la réservation des espaces dans le Salon des exposants.

À ce jour, 30 entreprises ont déjà choisi l'emplacement de leur kiosque dans les salles Verchères, Frontenac, Petit Frontenac et Bellevue. Par ailleurs, nous remercions Hewitt, Wajax, Michelin, Camo-route, Crevier Lubrifiants et Liebherr qui sont de retour comme partenaires.

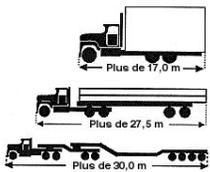
#### À VENDRE



Bulldozer Caterpillar

Modèle : D7G 1980,  
très peu d'heures,  
en bonne condition.

Pour plus d'information, contactez  
Pauline Boucher au 819 583-0150.



## VÉHICULES HORS NORMES : INTERDICTION DE CIRCULER

Nous rappelons aux propriétaires de véhicules hors normes nécessitant des permis spéciaux de circulation de classe 1 à 7 que ces derniers ne peuvent pas circuler les dimanches, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

## DEVEZ-VOUS OFFRIR UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE À VOS EMPLOYÉS?

Comme employeur, la mise en place d'un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) est obligatoire si votre entreprise compte au moins le nombre requis d'employés visés<sup>1</sup> et qu'elle n'offre aucun REER ou compte d'épargne libre d'impôt (CELI), pour lequel une retenue sur le salaire pourrait être effectuée, ou un régime de pension agréé.



Si vous devez offrir un tel régime, vous avez d'abord la responsabilité de choisir un RVER d'un administrateur autorisé et d'en informer vos employés qui sont âgés d'au moins 18 ans et qui comptent un an de service continu. Le taux de cotisation par défaut est de 2 % du salaire brut d'ici la fin de 2017, 3 % en 2018 et 4 % à partir de 2019.

Vous n'êtes pas tenu de cotiser au RVER de vos employés. Si vous choisissez de cotiser, les sommes que vous verserez sont déductibles du revenu imposable de votre entreprise, au provincial et au fédéral, et n'entraîneront pas de taxes à payer sur votre masse salariale.

<sup>1</sup> Les entreprises visées par la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* doivent offrir un RVER au plus tard :

- 31 décembre 2016, pour les entreprises ayant 20 employés ou plus;
- 31 décembre 2017, pour les entreprises ayant 10 à 19 employés;
- La date déterminée par le gouvernement, pour les entreprises ayant 5 à 9 employés.

Pour plus d'information : [www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rver/Pages/rver.aspx](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rver/Pages/rver.aspx).

## ENTENTE DE PARTENARIAT AEFQ-APMLQ

En septembre dernier, l'Association des entrepreneurs en forage du Québec (AEFQ) et l'APMLQ ont convenu d'une entente de partenariat à long terme.

Cette dernière vient confirmer l'engagement des deux organisations de poursuivre leur travail commun pour de très nombreuses années et de maintenir l'excellente collaboration entamée en mai 2013.



M. Sylvain Beaudoin, président de l'AEFQ, et M. Steve D'Auteuil, président de l'APMLQ, lors du tournoi de golf tenu au Manoir Richelieu

**Seul témoin encore vivant**

Le tiers des conducteurs et passagers d'automobile décédés ne portaient pas leur ceinture.

**Attachez-vous, même la nuit.**

Société de l'assurance automobile Québec

## CAPSULE SST- TRAVAILLER PAR TEMPS FROID

La CSST le rappelle chaque année, les périodes de froids intenses présentent des dangers pour les travailleurs exposés à des conditions thermiques difficiles, notamment les risques d'engelures et d'hypothermie.

Bien que chacun ait le réflexe de se protéger du froid, il faut garder en tête la sécurité:

- Utiliser un sous-casque de sécurité approuvé et conçu pour être porté avec votre casque. En effet, tout autre type de sous-casque pourrait compromettre la protection garantie par la compagnie d'équipement de protection individuelle.
- Porter les lunettes de sécurité en tout temps, et ce, malgré l'inconfort ou la sensation de froid au niveau du nez et des oreilles.
- Chauffer le poste de travail de façon sécuritaire en utilisant des appareils de chauffage approuvés. Si des appareils à combustion doivent être utilisés, assurez-vous que l'endroit est bien ventilé.
- Isoler le lieu de travail avec des matériaux approuvés pour éviter les risques d'incendie.
- Varier les temps de travail et les pauses au chaud. Éviter de travailler à la hâte dans le but de finir plus rapidement sa tâche. Travailler vite et prendre des raccourcis expose inutilement les travailleurs à des risques.
- Informer les travailleurs des premiers symptômes d'engelures et les sensibiliser au fait que le froid réduit la dextérité des mains, mais aussi l'acuité visuelle.
- Finalement, porter attention à l'intensité des efforts demandés par la tâche de travail. Un effort soutenu par période de froid éolien intense augmente la demande cardiaque et respiratoire, ce qui peut engendrer une irritation des voies respiratoires.



L'application de ces différentes mesures vous permettra de mieux contrôler les risques et de prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité de vos travailleurs qui peuvent découler de l'exposition au froid. Il est donc important de les mettre en application et surtout d'informer vos travailleurs.

Donc, lorsque le travail doit se faire par temps froid, il faut redoubler de vigilance et diffuser ces mesures préventives. Pour de l'information additionnelle, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) au [www.csst.qc.ca/prevention/theme/travail\\_froid/Pages/gelures\\_hypothermie.aspx](http://www.csst.qc.ca/prevention/theme/travail_froid/Pages/gelures_hypothermie.aspx) et à prendre connaissance de la documentation sur les contraintes thermiques.



Aussi, vous pouvez obtenir des précisions sur les froids intenses sur le Portail Santé Montréal à l'adresse suivante : [www.santemontreal.qc.ca/vivre-en-sante/environnement-sain/froid-intense](http://www.santemontreal.qc.ca/vivre-en-sante/environnement-sain/froid-intense).



**SOLUTIONS  
SANTÉ  
SÉCURITÉ**

MUTUELLES

Pour plus de renseignements, consultez votre partenaire, Solutions Santé Sécurité de l'APCHQ, en composant le 514 353-9960 ou 1 800 361-2347 au poste 290.

Paule Lecavalier, conseillère, gestion et indemnisation

**BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM**  
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES  
t 514 374-9944 x238 s.f. 877 860-1412 x238 f 514 374-2923  
bst-germain@gaudreaudemers.com

**THIERRY ST-CYR**  
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES  
t 514 374-9944 x250 s.f. 877 860-1412 x250 f 514 374-2923  
tst-cyr@gaudreaudemers.com

5045, boul. Jean-Talon Est, bureau 201  
Saint-Léonard QC H1S 0B6  
[gaudreaudemers.com](http://gaudreaudemers.com)

**Gaudreau  
Demers**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

### La Mutuelle Solutions Santé Sécurité

Grâce à un partenariat, les membres de l'APMLQ ont accès à la Mutuelle de Solutions Santé Sécurité de l'APCHQ leur permettant de profiter d'une multitude d'avantages et d'obtenir des retombées maximales en matière de santé et sécurité au travail (SST).

Pour plus d'information sur la Mutuelle, composez le 514 353-9960 ou le 1 800 361-2037, poste 290, ou visitez le [www.apchq.com/quebec/fr/mutuelle-sante-securite-adherer.html](http://www.apchq.com/quebec/fr/mutuelle-sante-securite-adherer.html).